

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination irrégulière. |

Mélanges Religieux,



RESISTE STELLAM; VOCA MARIAM.

Recueil périodique.

VOL. 3.

MONTREAL, 11 FÉVRIER 1842.

No. 6.

SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE L'ANGLETERRE
LETTRE DE MONSIEUR WISEMAN A LORD SHREWSBURY.

SUITE. (1)

Il peut paraître nécessaire que j'explique ici, à ceux qui, comme vous, ont depuis quelque temps vécu hors de l'Angleterre, les raisons qui font que je vois, ou, ainsi qu'il plaira à d'autres de s'exprimer, que j'imagine voir un rapprochement non pas seulement vers quelques points particuliers de la doctrine et des pratiques du catholicisme, mais encore vers l'unité catholique. Il est souvent difficile de donner la forme spécifique de l'argumentation à une preuve qui est le résultat d'une grande combinaison d'inductions diverses, dont la force convergente opère la conviction. Néanmoins, il me semble impossible de lire les ouvrages des théologiens d'Oxford, et particulièrement d'en suivre l'enchaînement chronologique, sans découvrir dans les doctrines et les sentimens affectueux qu'ils professent un rapprochement journalier vers notre sainte Eglise. Peu à peu, en effet, ils se

(1) Voir les pages 54 et 64.

font pris à aimer nos Saints et nos Papes ; nos rites, nos cérémonies, nos offices et nos rubriques même leur inspirent un respect que plusieurs d'entre nous, hélas ! ne paraissent pas éprouver au même degré : nos institutions monastiques, nos établissemens d'éducation et de charité sont devenus les objets préférés de leurs études. Enfin, tout ce qui concerne notre religion excite profondément leur attention et leur intérêt. L'on dira, je le sais, qu'après tout cet intérêt n'est pas *désintéressé* ; qu'ils veulent prendre chez nous tout ce qui peut donner de la consistance à leur Eglise, mais qu'ils n'ont ni la pensée, ni le désir de faire un pas de plus et de s'unir à nous. Or ce soupçon, je le crois injuste et sans base réelle : il ne peut reposer que sur l'ignorance du caractère et des sentimens réels de ces écrivains. Leur admiration de nos institutions et de nos pratiques, et leurs regrets d'en être privés, émanent évidemment de la haute estime qu'ils éprouvent pour tout ce qui est catholique : et supposer qu'ils aiment les diverses parties d'un système, et qu'ils veulent se les approprier, tout en ayant l'intention d'en rejeter le principe, seul point d'appui qui soutienne ces parties diverses, supposer enfin que leur dessein arrêté est de repousser le système lui-même, après l'avoir démembré et exploité à leur profit, c'est les accuser de duplicité sans qu'ils nous en aient donné le droit, c'est, à mes yeux, une contradiction révoltante. Mais ce n'est pas tout : lisez, Milord, le passage suivant, publié il y a deux ans :

“ L'Eglise anglaise, autrefois la gloire de la chrétienté, cette Eglise où Bède enseigna, et qui produisit Boniface, est aujourd'hui solitaire au milieu des nations. Comme elle a souffert sous le coup des passions humaines ! comme on l'a resserrée dans ses mers, cette reine des îles, qui jadis avait dans ses domaines un continent, et ses évêques pour hôtes et visiteurs ! Mais à quoi bon ces regards au passé ? ce qui a été fait est, dit-on, *matière historique*, ce qui veut dire que nous pouvons avoir à cet égard notre opinion particulière. Le résultat est assez clair : la chrétienté a été bouleversée ; et de ce bouleversement nous avons souffert non moins que les autres nations. Rome, la Grèce, l'Angleterre ont souffert ; mais ici nous ne voulons parler que de nous-mêmes. Eh bien donc, nous avons perdu la sympathie du monde : ceux qui nous en ont privés se sont cru obligés de faire tout leur possible pour en réparer la perte. Le pouvoir civil, qui nous a séparés du reste de la chrétienté, a tout fait pour nous réconcilier avec notre dégradation. Il a maintenu, il est vrai, notre esclavage comme un des principes fondamentaux de la constitution ; mais il n'a rien négligé pour nous empêcher de sentir nos chaînes. Si l'Eglise devait exister en Angleterre, c'était comme la loi des Médes et des Perses : elle ne devait exister que pour l'Angleterre seule. Si on lui permettait de vivre en ce pays, c'était comme prisonnière. Mais

ceci une fois admis, on lui accorda la plus honorable captivité ; rien ne lui fut refusé, sinon la liberté. On fit pleuvoir sur le pouvoir richesses, influence, honneurs et considération : on voulait lui créer un enivrement de tous les instans : C'était Rosselas dans la Vallée heureuse, ou le Croisé dans les jardins d'Armide. A quoi n'avait-on pas pourvu ?—Cependant il est dit de notre premier père, placé dans des circonstances beaucoup plus heureuses : Quant à Adam, il ne se trouva point un aide semblable à lui.—*Aliquid desideraverit oculi.*—Et ce besoin, la docilité des bêtes et la beauté des oiseaux ne pouvaient le satisfaire : quelque chose lui manquait dans le Paradis même. Ainsi notre pauvre Église d'Angleterre, qui certes n'est pas dans le Paradis, a senti, en dépit des princes et des autres enfans des hommes, le mal affreux d'être seule : elle a vu qu'elle était parmi les étrangers. Politiques, avocats et guerriers l'ont entourée d'attentions et d'hommages, des créatures, apprivoisées ou sauvages, ont tenu leur conseil autour d'elle ; et malgré cela elle n'a trouvé personne à qui parler le langage de la confiance, personne qu'elle pût consulter et aimer. Aussi l'État, si nous en jugeons par ses actes, a pensé que c'était bien déraisonnable à elle de ne trouver pas qu'un lion et une licorne fussent des objets dignes de toutes les affections. (*British Critic* octobre 1839, p. 282.)

Je pourrais signaler à Votre Seigneurie un autre article sur la catholicité de l'Église anglaise, publié dans la même Revue, numéro de janvier de l'année dernière ; article dont M. Newman est, je crois, l'auteur reconnu. Ce n'est pas que j'en puisse citer aucun passage donné, avec une satisfaction entière : mais personne ne le lira, je pense, qu'il n'acquière la conviction que la position isolée de l'Église anglaise et sa séparation du reste du monde ne soient une cause de regrets profonds, et que la moindre probabilité que le mal pourrait être extirpé, suffirait pour qu'on n'épargnât ni travaux ni peines afin d'en assurer la guérison.

Mais voici un autre motif à l'appui de mes espérances. Dans les livres de ces écrivains on lit clairement exprimé un sentiment général de mécontentement contre le système de l'Église anglicane. Ce n'est pas un blâme jeté sur tel ou tel article : ni une erreur condamnée en telle ou telle pratique ; ici l'absence de la pensée catholique, et là quelque superfluité protestante. Mais c'est un dégoût absolu du tout, c'est l'accablement du bûcheron chargé de ramée ; il ne se plaint en particulier d'aucune des branches qui composent son fardeau : c'est le faix entier qui le fatigue et l'accable. La dépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, qui la tyrannise et l'opprime ; le clergé, sans une part convenable dans le choix des évêques : les évêques dépouillés de l'autorité nécessaire pour gouverner réellement ; l'impuissance de l'Église à faire usage des censures spirituelles ; l'aboli-

tion de toute autorité canonique dans la hiérarchie ; l'esprit protestant des *articles* en général et leur insupportable opposition à la vérité catholique en certains points ; la discipline énervée, les sacrements et les rites liturgiques tombés dans l'oubli ; l'extinction des vocations monastiques et le mépris des observances de la vie ascétique ; l'absence de crainte, de mystère, de tendresse, de respect, de dévotion et de tous ces sentimens qu'on peut appeler plus spécialement catholiques ; enfin le sentiment pénible de leur solitude et de leur séparation, voilà une partie des griefs contre lesquels nous lisons des plaintes à toutes les pages de leurs livres, et dont le redressement entraînerait un changement si complet dans la condition essentielle de l'Eglise anglicane, qu'il est impossible que ces écrivains ne voient pas qu'elle se trouverait alors placée dans la sphère de l'attraction irrésistible de l'unité, et qu'avant peu rien ne pourrait l'empêcher de s'unir au centre dans un étroit embrassement.

A continuer.



PETIT SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE

Le 21 janvier dernier eut lieu à Ste. Thérèse la cérémonie de l'institution du Petit Séminaire que Mgr. de Montréal, par son mandement du 18 décembre précédent avait canoniquement érigé dans cette paroisse. Cette cérémonie quoique simple en elle-même était des plus touchantes par sa nouveauté et l'intérêt que lui donne la religion qui fonde sur cet établissement de solides espérances. L'objet de ce petit séminaire est d'élever dans la piété et les lettres humaines ceux qui se destinent à l'Etat ecclésiastique, conformément au décret du Concile de Trente. C'est comme le noviciat préparatoire du Grand Séminaire établi l'an dernier dans cette ville. C'est l'asile où les jeunes élèves du Sanctuaire iront mettre leur innocence à l'abri de tous les dangers qu'elle court dans le monde, et le berceau où ils suceront pour ainsi dire le lait de la piété avec toutes les autres vertus qu'ils doivent porter à l'autel. Cette maison d'éducation sera exclusivement l'école du clergé, à laquelle ne seront admis que des enfans appelés à servir Dieu dans la sainte milice de la cléricature. Depuis vingt-cinq ans, M. Ducharme, curé de Ste. Thérèse, consacre à cette grande œuvre tous les momens de loisir que lui laisse la desserte de cette paroisse et applique à la fondation et dotation de cet établissement le fruit de ses épargnes et de son industrieuse économie. Vingt-cinq de ses élèves offrirent dans ce jour si intéressant pour l'histoire de notre Eglise, un spectacle vraiment attendrissant. Depuis longtems ils examinaient leur vocation et se préparaient à faire au Seigneur le sacrifice de leurs plus belles années. Enfin arriva le vingt-

un janvier, jour si heureux pour eux commè pour tant d'autres. Au moment de l'office, ils revêtirent le saint habit ecclésiastique, tel que le portent en ce pays tous les clercs, à l'exception du rabat qui est remplacé par le colet romain ; et se joignirent au nombreux clergé qui attendait l'évêque, pour le conduire à l'église en grande cérémonie. C'était quelque chose de touchant et de bien capable de pénétrer l'âme des sentimens les plus élevés que la vue de ces jeunes élèves du sanctuaire qui s'avançaient avec gravité et modestie vers l'autel, où ils allaient comme de tendres agneaux, s'offrir en sacrifice et prendre le Seigneur pour leur héritage dans un âge si tendre où d'ordinaire les enfans ne songent qu'à des amusemens puerils. Lorsque l'évêque, qui célébrait eût pris les ornemens pontificaux, M. Ducharme fit la lecture du mandement ci-dessus mentionné et dont nous donnerons une courte analyse dans notre prochain numéro.

Cette lecture finie, l'évêque se rendit à l'autel avec tous les ministres sacrés ; et les 25 élèves, qui allaient faire à Dieu l'offrande de leurs personnes formèrent un cercle derrière lui, tenant en main des cierges allumés, et l'on invoqua l'Esprit Saint en chantant le *Veni Creator* pour qu'il daignât donner à son Eglise des ministres selon son cœur et répandre ses grâces et ses lumières sur ces jeunes enfans qui venaient lui offrir, pour seconder ses adorables volontés, leurs cœurs encore tendres et innocens. Le *Veni Creator* chanté, ils reprirent leurs places au chœur où ils se firent remarquer par une rare modestie et une tendre piété pendant la Grand' Messe, à laquelle ils communiquèrent tous de la main de l'évêque qui éprouvait une consolation bien sensible à unir au sacrifice de l'adorable hostie celui de ces innocentes victimes, et à nourrir du pain de vie ces tendres enfans destinés à être un jour les ministres de ce grand et redoutable mystère de nos autels.

Après le premier Evangile, Mr. Billaudèle, directeur du grand Séminaire, monta en chaire et adressa à la nombreuse assemblée de Prêtres et de fidèles que ce nouveau spectacle religieux avait attirés, une de ces tendres allocutions qu'il sait si bien dans l'occasion tirer de son cœur dévoré de zèle pour la sanctification des ministres du Seigneur. Ayant autrefois dirigé à Charles-ville en France pendant six ans, un petit Séminaire qui a donné à l'Eglise un grand nombre d'excellens sujets, il sentit ses entrailles s'émeouvoir dans une circonstance si propre à réveiller les vives et touchantes sensations qu'éprouve tout homme qui se consacre à une œuvre sainte ; et qui a la consolation de voir que Dieu la bénit. Les larmes abondantes qu'il fit couler par cette touchante exhortation et l'intérêt si vif qu'il sut donner à un éta-

blissement du genre de celui qu'il avait eû le bonheur de diriger pendant les premières années de son engagement au service du sanctuaire, font l'éloge de ce morceau vraiment pathétique beaucoup mieux que tout ce que nous en pourrions rapporter. Ce n'est qu'en tremblant que nous en donnons ici une courte analyse, parceque nous nous sentons incapable de reproduire la douce oration qui coulait des lèvres du prédicateur dans les cœurs de tous ses auditeurs.

Après avoir parcouru rapidement les grâces nombreuses déjà obtenues par l'Église de Montréal, en ce jour mémorable du 21 janvier :

Oubliez, dit-il, pour un moment ces grâces déjà reçues, pour considérer celles que Dieu nous accorde en ce beau jour..... Un petit séminaire établi à Ste. Thérèse ! Quelle source nouvelle de bénédictions pour tout le Diocèse, et pour cette paroisse en particulier !... Paroisses, qui attendez d'autres Pasteurs pour aider ceux qui vous gouvernent, et vous, dignes Pasteurs, qui les demandez avec tant d'instance, écoutez-vous. Bientôt vos vœux seront satisfaits. Voilà que Dieu lui-même vous les prépare ces excellents futurs, dans ce saint asyle, qu'il leur ouvre en ce jour. Dans cette bête demeure, où, jeunes encore, il va les former, les conduire et les diriger, par les mains de son auguste Pontife et de ses dévoués et infatigables collaborateurs.... Nouveaux Samuels, ils vont se sanctifier loin du monde et de ses scandales, ils vont croître en sagesse, à l'ombre du sanctuaire, et bientôt on les verra porter et distribuer partout les fruits précieux de leur éducation si chrétienne et si ecclésiastique....

Et vous, fortunés habitants de Ste. Thérèse, vous avez une part toute spéciale à ce grand bienfait du Seigneur. C'est dans votre paroisse, c'est au milieu de vous, c'est sous vos yeux que seront élevés et préparés ces jeunes aspirants au sacerdoce. Parmi tant d'autres paroisses, N. S. a fait choix de la vôtre, pour y placer cet établissement qui lui est si cher, quel privilège pour vous, et quelle prédilection de la part de ce divin maître ! Sachons le comprendre et l'apprécier ; les autres demanderont des Pasteurs, et vous, vous leur en donnerez qui auront été formés au milieu de vous. N'oubliez pas surtout d'où vous vient cette faveur et ce privilège ; vous le devez principalement à la fermeté de votre foi, qui a résisté aux efforts des séducteurs qui voudraient bien vous la ravir et vous en dépouiller... Vous ne voulez point l'abandonner, cette ancienne foi, cette foi de vos Pères. Eh bien, c'est de votre Paroisse, c'est du milieu de vous qu'en verra sortir ces généreux défenseurs, qui la sentiront par leur doctrine, en même temps qu'ils l'honoreront par leur conduite et par leurs exemples....

Le prédicateur s'étend ensuite sur les espérances que l'on doit concevoir pour la suite de l'érection de ce petit Séminaire, puis il en vient aux consolations qu'en éprouvera l'évêque de ce diocèse, le digne supérieur et les vertueux prêtres chargés avec lui de le diriger, citant à l'appui de ses paroles, sa propre expérience.

Que promet, dit-il, à ce tendre Père, cette petite famille lévitique, qu'il vient aujourd'hui bénir et consacrer à Jésus, par l'entremise de Marie ?... Elle lui promet les plus douces consolations au milieu de ses travaux tout apostoliques.... Un prophète avait

prédit de J.-C. que, comme un tendre pasteur, il s'appliquerait sans relâche à nourrir et à diriger tout son troupeau ; mais qu'il aurait une tendresse toute spéciale pour ses agneaux chéris, qu'il se plairait à les réunir entre ses bras, et à les presser sur son cœur, *sicut Pastor gregem suum pascit, in brachio suo congregabit agnos et in sinu suo levabit, Isaië 40. v. 11....* Paroles consolantes, comme elles vont désormais se vérifier en la personne de notre évêque, si bon, si affectueux ! Comme on le verra, au sortir de ses laborieuses fonctions, venir se délasser agréablement au milieu de cette petite famille, et, comme le bon pasteur, caresser ces tendres agneaux, l'espoir de tout le troupeau confié à sa sollicitude.

Mais que promet cette école cléricale, ou plutôt que ne promet-elle pas à ce digne pasteur et à ces vertueux prêtres ou ecclésiastiques appelés à la diriger ? O qu'elle sont douces, les consolations qui leur sont préparées !... Car ici je puis en appeler à l'expérience. Placé moi-même autrefois à la tête d'une communauté nombreuse, fermée sur le même plan que celle qui s'établit ici, je n'ai point oublié et je n'oublierai jamais les doux moments que j'y ai passés...

O vous, que j'appelais autrefois mes enfants, aujourd'hui prêtres et Pasteurs des âmes, comment vous oublier ! comment oublier votre piété, votre candeur, votre obéissance, et votre attachement si tendre et si filial à mon égard ?...

Il est un jour surtout dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire, c'est celui de ma consécration sacerdotale. Cette chère communauté, composée de 170 élèves assistait toute entière à mon ordination... C'était autant d'enfants qui unissaient leurs cœurs avec celui de leur Père... que de douces larmes ! que de soupirs affectueux ! Quel doux moment encore lorsqu'après l'ordination, il me fallut recevoir tour à tour entre mes bras, tous ces chers enfants, si empressés de rendre à leur Père ce devoir filial, qu'ils ne lui donnèrent pas le temps de quitter les ornements sacerdotaux, dont ils le voyaient pour la première fois revêtu....

Que n'aurais je pas à dire des grâces et des bénédictions que Dieu se plaisait à répandre sur cette intéressante communauté, pour la consolation de son indigne serviteur qui la dirigeait !.... Devant bientôt la quitter, pour suivre ma vocation je demandais un St. Prêtre, qui pût la diriger après moi et mieux que moi... Ce prêtre m'était refusé, comme ayant déjà une autre destination... J'avertis mes enfants de se mettre en prières, pour obtenir une très grande grâce, que je sollicitais pour eux... Les prières commencèrent à l'instant, elles se terminent par une communion générale... Dieu se laisse toucher, la grâce demandée est obtenue... Il arrive bientôt, ce prêtre tout désiré, et il est tel reçu comme un ange, comme un présent du ciel...

Ce que N. S. daignait bien faire pour moi et pour ma chère communauté, il continuera de le faire pour la vôtre et pour vous même, tendre père, qui la dirigez, et qui ne vivez que pour elle.

Puis s'adressant aux paroissiens de Stc. Thérèse :

Et vous aussi, leur dit-il, fideles de cette paroisse, vous participerez à ces bénédictions futures.... Vous vous intéresserez pour ces enfants de bénédictions ; mais aussi comme ils vous aimeront, comme ils s'attacheront à vous... Vous prierez pour eux ; mais aussi comme ils prieront pour vous... Vous les édifierez par vos bons exemples ; mais aussi comme ils vous édifieront, surtout par leur piété, leur modestie et leur recueillement dans ce sanctuaire, et durant les offices et les cérémonies Stes.

Mes chers enfans, laissez moi vous donner ce nom, c'est un besoin pour mon cœur ; il me semble revoir et retrouver en vous ceux dont j'ai été si longtems le père et l'ami. mes enfans, Jésus va vous bénir, Marie va vous bénir, et vous serez bénis, puissiez vous l'être à jamais !... Bénis soient aussi de plus en plus, ceux qui vont continuer de vous diriger et de vous préparer au sacerdoce !... Ne craignez point, petit troupeau, *nolite timere, pusillus grex, quia complacuit patri vestro dare vobis regnum.* Luc 12. v. 32. Ne craignez point, votre père céleste vous aime ; gardez lui fidèlement la couronne de votre innocence, et après vous avoir donné, sur la terre, la couronne sacerdotale, il vous donnera la couronne de gloire et d'immortalité dans le ciel....

Après la grand'messe ; la troupe de jeunes lévites environna de nouveau l'Autel ; ce fut pour se prosterner aux pieds de la Reine du clergé, et se consacrer à son service. L'évêque, au nom de l'église, fit l'acte de consécration par lequel ils prenaient l'engagement solennel d'honorer cette bonne et tendre Mère, en imitant ses vertus, pour se rendre dignes de publier un jour sa gloire et ses grandeurs, lorsqu'ils auraient l'honneur d'exercer le St. Ministère. Puissent leurs vœux s'accomplir ! Nous espérons que ce petit Séminaire commencé sous d'aussi heureux auspices, sera une pépinière de bons prêtres qui recueilleront l'abondante moisson, qui se prépare, pour la consolation des Pasteurs et le bonheur de leurs ouailles.



DU JEUNE

TEL QU'ENTENDU DANS L'UNIVERSITÉ D'OXFORD.

Un membre (protestant) de l'Université d'Oxford, après avoir répondu à diverses questions qui lui avaient été adressées, et donné la différence entre l'abstinence et le jeûne, fait les réflexions suivantes sur la pratique du jeûne dans l'Eglise Catholique. C'est un protestant qui parle, il ne faut point être surpris de trouver quelques expressions incorrectes et même injurieuses ; mais il faut le pardonner au préjugé et à l'habitude, et ne faire attention qu'aux excellentes preuves qu'il apporte en faveur de la pratique du jeûne.

« Il n'y a aucun commandement positif de jeûner, dans le nouveau testament, dit-on. En général on ne comprend guère l'importance de cette proposition. Si on se donne la peine d'examiner soigneusement, on trouvera encore moins de preuves qu'il faille recevoir la communion du corps et du sang du Sauveur, moins de preuves qu'il faille assister à l'église au jour du dimanche, faire régénérer les enfans en J.-C. par le baptême, qu'il y ait raison particulière de prier matin et soir, et que les personnes qui s'occupent de leur salut, doivent lire tous les jours les Saintes-Ecritures. J'ometts de mentionner beaucoup d'autres choses, parce que plusieurs seraient bien aises d'avoir une excuse

pour les abandonner. Maintenant quel est le commandement relatif à la scène du Seigneur ? Notre Sauveur dit : "Faites ceci, toutes les fois que vous le ferez, en mémoire de moi." Et sur le jeûne il dit : "*Lorsque vous jeûnez, ne faites pas comme les hypocrites.*" Dans les deux cas, l'observation ou la pratique est imposée et dans l'un et l'autre il est suggéré comment on doit pratiquer, dans l'un "*ne faites pas comme les hypocrites,*" dans l'autre "*en mémoire de moi.*" Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas de preuves satisfaisantes que le Christ ait donné son corps et son sang pour notre nourriture spirituelle, ou qu'il n'y ait une entière évidence, *par forme d'induction* que "celui qui ne mange pas la chair du Christ et ne boit pas son sang, n'a pas la vie en lui ;" mais l'objection contre la nécessité du jeûne est tirée de l'absence d'un ordre explicite de jeûner habituellement. Pareillement on pourrait, sur le même principe, douter s'il y a nécessité de participer habituellement à la scène du Seigneur. Bien plus, il y a peut-être une évidence directe plus forte en faveur du jeûne ; car à l'objection qu'on lui faisait "*les disciples de Jean jeûnent, mais les vôtres mangent et boivent ;*" Notre Sauveur répond : "*Lorsque l'époux leur sera ôté, alors ils jeûneront*" (Luc v. 34, 35.) Ceci ne signifie-t-il pas que la seule différence, à cet égard, entre les disciples de Jean et ceux de Notre Sauveur consiste en ce que les Apôtres avaient leur Sauveur présent en corps au milieu d'eux ; mais que lorsqu'il n'y serait plus, il leur faudrait jeûner, comme jeûnaient les disciples de Jean ? Et lorsque nous voyons qu'ils ont ainsi jeûné, quel autre commentaire nous faut-il sur les paroles du Sauveur ? Et si nous ne jeûnons pas, pouvons-nous dire que nous faisons comme il a dit que ses disciples feraient ? Ou si nous pratiquons un jeûne spirituel, pourquoi n'admettons-nous pas les sacremens spirituels, ou pourquoi n'en admettons-nous point du tout ? Deplus, si, dans le nouveau testament, nous trouvons l'injonction de la fréquente communion, de même nous y trouvons souvent le *précepte du jeûne*. Si la pratique de la primitive Eglise, quant à la réception des sacremens, est sanctionnée par les livres inspirés, pourquoi n'y trouvons-nous pas la sanction des jeûnes primitifs, ce qui est également évident. Pourquoi y mettre de la différence, si ce n'est parce que l'un est un avantage que tous admettent et qui ne nous coûte rien, au lieu que le jeûne, quoiqu'avantageux aussi, nous semble pénible au premier abord, et ainsi, nous fermons les yeux et refusons de voir.

"Le jeûne, objecte-t-on, est une observance légale, qui peut être utile à un certain état de progrès religieux, pour un état nouveau des individus ou de l'Eglise ; mais nullement convenable à un état de choses avancé, tel que

ent j'en ai deux à repousser, celui des hérétiques. Les méthodistes, qui vont partout flairant ma piste, disant : *que vient-il faire ici, lui, n'y sommes-nous pas, nous*, voudraient faire croire que c'est la même chose. Mais ceux qu'à coup sûr ils croient plus simples qu'eux, sont cependant plus sages qu'eux, car ils ont discerné qu'ils avaient usurpé le nom de prêtre, qui, en Sauteux, renferme l'idée de l'habit ecclésiastique, et dès lors ils ont eu l'idée que l'on a naturellement d'un usurpateur, d'un loup sous la peau de l'agneau.

“ Pendant deux semaines que je suis resté parmi eux, j'ai fait vingt neuf baptêmes d'enfants sauvages ; tandis que les méthodistes de ns tout leur hiver n'ont baptisé qu'une famille, encore leur a-t-il fallu l'habiller de pied en cap ; et ce qu'il y a de plus décourageant pour eux, voilà que leur néophite veut faire abjuration entre mes mains, déclarant qu'on l'avait trompé en disant que leur religion était la même que la nôtre. Voilà comme Dieu fait tout par sa grâce parmi les infidèles.”

Nous pouvons juger, par ce court extrait, du peu de succès que peuvent espérer les Méthodistes dans toutes les missions où ils se trouvent en la compagnie de prêtres catholiques. Leurs ruses sont bientôt découvertes, et il faut finir par déguerpir promptement. Leur histoire à la Rivière Rouge est leur histoire dans toutes les missions où ils pénètrent. C'est ainsi qu'ils viennent d'abandonner leurs missions de l'Amérique du Sud, d'abord parce qu'ils n'avaient plus de moyens suffisants pour s'y soutenir ; et l'on sait leur manière d'évangéliser ; mais surtout, ils ont bien soin de le publier, sous le prétexte de l'intolérance des catholiques romains ; “ partout où cette secte tyrannique est en pouvoir, disent-ils, les protestans n'obtiennent aucun quartier.” Or nous savons ce qu'ils entendent par cette intolérance des catholiques : c'est le soin que ces derniers ont de déjouer leurs trames, de dévoiler leurs ruses, de découvrir leurs mensonges ; c'est le refus qu'ils font de les laisser, sans rien dire, publier leurs erreurs et se faire des prosélytes ; c'est le zèle infatigable qu'ils apportent à instruire de la doctrine du salut ces pauvres ignorans et à retirer du sentier de l'erreur les sectateurs des méthodistes aussi bien que les infidèles. C'est là ce qu'ils appellent de l'intolérance chez les catholiques, et ce qui excite leur haine contre eux, parceque c'est là ce qui arrête partout les effets de leur zèle fanatique à bouleverser et pervertir les missions. Et c'est aussi là l'intolérance honorable aux catholiques qui les force de leur céder le pas partout où ils pénètrent.



MANDEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE ET DE CHARITÉ.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'un mandement de Mgr. l'évêque de Montréal, en date du 25 janvier, fait, des sociétés de

Tempérance et des associations de Charité, des œuvres diocésaines. Nous nous réjouissons de tout notre cœur de cette mesure importante. L'uniformité et l'union, qui en résulteront pour toutes les paroisses, donneront une nouvelle force à l'élan bien prononcé de notre population vers ces deux grandes œuvres. Qu'on se le rappelle toujours bien, l'uniformité de conduite et l'union, c'est là toute notre force : sans elles nos efforts se perdraient inutiles, ou ne produiraient qu'un bien passager. Or ces deux armes n'ont jamais été plus nécessaires que dans le grand combat qui s'engage aujourd'hui surtout contre l'intempérance : car c'est vers ce point que nous désirons particulièrement attirer l'attention de nos lecteurs. C'est un ennemi cruel et dévastateur, un ennemi qui nous a courbés sous un joug de fer pendant 200 ans, qui a régné en maître et en souverain dans nos villes et nos campagnes, qui a porté dans nos âmes le poignard de la mort et la ruine dans nos fortunes ; c'est cet ennemi si bien appuyé, si fort et si longtemps invincible qu'il s'agit aujourd'hui non pas seulement de culbuter, de mettre en fuite, mais d'exterminer, de détruire entièrement, et de faire disparaître pour toujours de notre patrie. Or quelques efforts que puissent faire des particuliers, ils n'atteindront jamais ce but, si l'on ne vient à leur secours par une mesure générale. Aujourd'hui donc il devient pour nous de la plus haute importance de réunir toutes nos forces contre cet ennemi commun. Aujourd'hui il faut de toutes parts sonner l'appel et réunir sous nos étendards tous les amis de la tempérance pour les faire marcher à rangs serrés contre les intempérans, les aides et les suppôts de notre ennemi. Il n'y a plus à balancer, le signal est donné ; et que les mots UNION, UNIFORMITÉ soient le motto de notre bannière.

Nous ne dirons rien du dispositif de ce mandement, ainsi que des règles et statuts des sociétés de Tempérance et des associations de Charité, parce que nous publierons dans quelques jours un petit manuel contenant ces règles et statuts avec une courte notice sur ces deux œuvres et le mandement qui les établit.



NOUVELLE TENTATIVE PROTESTANTE.

Une lettre de M. Proulx, curé de St. Antoine de Tilly, insérée dans le *Canadien* du 26 janvier, nous fait voir que le diocèse de Québec n'est pas exempt non plus lui des excursions apostoliques de certains révérends qui paraissent s'être partagé toutes les paroisses du Canada, qu'ils cherchent à infester du venin de leurs erreurs. Là comme ici leur prédication consiste à jeter à plaines mains des livres de côté et d'autre. " De nombreuses feuilles imprimées, dit M. Proulx en parlant d'un de ces révérends qui avait fait visite dans sa paroisse, de nombreuses feuilles imprimées, des brochures de

toute espèce, tombaient comme une pluie d'averse sur la tête et par les jambes de tous ceux qu'il rencontrait sur son passage ; oui, des brochures de douze pages in-12, de quatre pages in-18, des réflexions en anglais, contre la *superstitieuse, l'ignorante, l'idolâtre* église catholique, des historiettes traduites en mauvais français, où les oiseaux et les chats ont leur rôle plus ou moins important, la lumière enfin du *pur évangile*. La moralité uniforme de ces ouvrages est celle-ci : Lisez, lisez, mes petit enfants, l'écriture sainte, et vous y trouverez tout ce qui peut éclairer votre esprit et contenter votre cœur. En quelques endroits le révérend ministre pour assurer davantage le succès de sa mission joignait à ces brillantes compositions une certaine lettre, imprimée par la société des traités religieux à Pater-noster-row, ce contre de toutes les folies bibliques, et dictée autrefois à un personnage de spirituelle mémoire, Jacques Reeves, apostat fanatisé dont le souvenir doit vivre encore à Québec. Cette lettre de Jacques Reeves, où il s'explique les motifs de sa *conversion*, est assaisonnée d'invectives contre le clergé catholique, et c'est un droit qui lui est acquis de longue date, de la part de semblables personnages, et suivies de réflexions protestantes analogues. Le tout est terminé par ce texte : *heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu &c.* qui veut dire, sans doute, heureux ceux qui lisent la parole de Dieu. Le révérend ministre se permit même d'entrer dans une école de ma paroisse, et d'y distribuer à tous les enfants un faisceau de ses brochures qui me furent envoyées ensuite par leurs parents.

“Il est inutile, ajoute M. Proulx, auquel nous nous unissons parfaitement, il est inutile d'exprimer ici les réflexions que cette étrange démarche doit inspirer naturellement. Elle porte en elle-même son commentaire, il suffit de la faire connaître.

“Il est pourtant bien notoire que nos paroisses sont remplies de livres pieux, propres à éclairer l'esprit et à former le cœur des enfants. Le livre même le plus élémentaire de tous, l'abécédaire, est-il autre chose qu'un recueil de textes sacrés, tirés des prophètes et des évangélistes ? *L'instruction pour les jeunes gens*, n'est-elle pas un traité de morale parfait ; *La doctrine chrétienne* de L'homond, *l'histoire de la religion*, par le même, l'ancien et le nouveau testament, laissent-ils quelque chose à désirer pour éclairer et instruire la jeune âge ? N'est-il pas souverainement ridicule ce préjugé rancé de nos *bibleurs* qui ne voient que ténèbres dans tout ce qui n'est pas de la réforme, ce grand corps en décomposition, que l'on voit pâlir partout en présence du catholicisme, et qui n'entretient plus son reste de vie que par l'appui des lois civiles ? C'est pitié, en vérité, de les voir s'évertuer à dissiper ce qu'ils appellent notre *ignorance*, à nous catholiques, en répandant avec profusion ces productions sottes, niaises, ces historiettes sans onction et sans vie, où l'on inculque aux enfants que la lecture de la bible est le seul dogme religieux qu'ils doivent reconnaître !”

↳ Le manque d'espace nous force de renvoyer au numéro prochain des réflexions qui devaient naturellement trouver ici leur place.

Du Canadien.

DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Il vient de s'élever une difficulté assez grave au sujet des commissaires des écoles, en ce qu'elle concerne les membres du clergé, qui, selon ceux qui ont soulevé cette objection, ne pourraient être élus commissaires des écoles. Cette objection nous paraît insoutenable, mais comme nous voyons l'*Aurore des Canadas*, qui ne l'aura fait sans doute qu'après s'être bien avisée, la soulever et que nous apprenons de plus que dans une paroisse au moins, sur l'avis d'un membre distingué du barreau de cette ville et membre du parlement, on s'est abstenu de nommer le curé commissaire d'école, par la raison qu'il était disqualifié, nous croyons devoir exposer les motifs que nous avons de croire l'objection sans fondement en droit et en raison.

Les ministres de la religion sont par état les premiers gardiens de la morale du peuple, et la morale, on ne le niera pas, est la partie principale de l'éducation du peuple, et partout elle en doit être le fondement. Il faut donc que la disqualification dont on prétend qu'ils sont frappés soit bien claire, bien précise et bien manifeste ; voyons sur quoi on l'appuie.

L'acte d'éducation dit, section 7, " qu'aux assemblées annuelles de Township ou paroisse qui se tiendront dans le mois de janvier mil-huit-cent quarante-deux, et à chaque assemblée annuelle suivante pour l'élection d'officiers de Township et paroisse, il sera élu *de la manière prescrite par la loi pour l'élection de tels Officiers*, cinq commissaires." Il n'y a dans tout l'Acte pas un seul mot de disqualification contre qui que ce soit. Aussi n'est-ce pas dans cet Acte que l'on va chercher cette disqualification, mais bien dans l'Ordonnance des Municipalités ! " Le choix qu'on a fait des " Curés et Vicaires de la paroisse, dit l'*Aurore des Canadas*, est en contradiction parfaite à la loi qui constitue les Municipalités." Si on demande ce qu'a de commun l'Ordonnance des Municipalités avec l'Acte d'Education, on vous rapportera les mots en italiques dans la citation ci-dessus, qui disent que les Commissaires des Ecoles seront élus *de la manière prescrite par la loi pour l'élection des Officiers de Township ou paroisse*, en vous rappelant que la section 11 de l'Ordonnance 4 Victoria, Ch. 4, et la section 6 de l'Ordonnance 4 Victoria, Ch. 3, établissent la disqualification de toute " personne " dans les ordres, ou étant Ministre ou Cathéchiste d'aucune secte ou congrégation religieuse ou dissidente." Vous répondrez que tout cela est fort bel et bon pour les Officiers Municipaux, mais que vous ne voyez là rien qui concerne les Commissaires des écoles ; mais l'on croira vous fermer la bouche en vous montrant, que les Commissaires des écoles doivent être élus *de la même manière* que les Officiers Municipaux. Or, continuera-t-on, les Mi-

nistres de la religion ne peuvent être Conseillers de District, donc ils ne peuvent être Commissaires d'École, puisqu'il faut qu'ils soient élus *de la même manière* que les derniers. Vous comprenez maintenant quel est le fondement de l'objection contre les Curés et Vicaires ; et vous voyez qu'elle vient de ce qu'on a confondu, par la plus étrange des inattentions, la *manière d'être élu* dans une élection, avec les *qualifications ou les qualités de ceux qui peuvent être élus*, deux choses assurément qui n'ont pas le plus léger rapport entr'elles. L'Ordonnance Municipale règle en détail la manière dont les élections de Conseillers et d'Officiers de paroisse se feront, et l'Acte d'Education, pour ne pas répéter inutilement l'Ordonnance, et vû que les élections de Commissaires d'École devaient se faire en même temps que celles des Officiers ci-dessus, se borne à référer à la manière, à la façon, au mode de procéder dans le cas de ces dernières, sans que la Législature ait voulu ni pu exiger des Commissaires des Ecoles les mêmes qualifications que celles des Officiers Municipaux. En effet en arguant d'après la convenance, il ne convient pas que les Ministres de la religion soient mêlés dans les affaires et intérêts profanes des Municipalités ; mais c'est autre chose lorsqu'il s'agit de l'éducation du peuple. La disqualification se conçoit dans un cas, on doit même la considérer plutôt comme une exemption d'un devoir public onéreux ; dans l'autre cas elle serait absurde et impolitique, et serait une vraie privation de droit.

L'*Juror* dit que "les ministres responsables à qui leur maître avait bien défendu de permettre l'intervention du clergé, n'ont aussi rien voulu céder sur ce point, malgré les sages et libérales dispositions du Comité Spécial de la Chambre auquel fut soumis le Bill d'éducation."

Nous ne savons où l'*Juror* a puisé ses informations, mais elles ne s'accordent pas avec la connaissance personnelle que nous avons nous-même acquise de ce qui s'est passé dans le Comité sur le Bill d'éducation. Nous ne sommes pas, comme on sait, l'admirateur du gouvernement responsable tel qu'il est composé aujourd'hui, et dans l'occasion nous ne lui épargnons guère le blâme et la censure ; mais aussi nous tâchons d'être juste : sur ce point donc nous répéterons ici le témoignage qu'à notre siège au Parlement nous avons rendu, ainsi que d'autres membres libéraux du Comité, que le membre de l'administration (M. Day) qui conduisait cette mesure, avait consenti à tous les amendemens convenables qui lui avaient été suggérés. Sans cela, ni nous, ni M. Morin et autres membres libéraux n'aurions voté en faveur du Bill. Nous ignorons ce que "le maître avait défendu aux Ministres responsables," mais tout ce que nous pouvons dire, c'est que M. Day n'a rien fait ni dit en Comité, à notre connaissance, et nous avons assisté à toutes les séances du Comité, qui dénotât chez lui l'intention d'interdire au clergé l'in-

tervention dans les écoles. En laissant la porte ouverte à tout le monde, en ne créant aucune disqualification, on assurait au clergé la part d'influence qu'il doit avoir dans les écoles, car on devait prévoir que le Curé serait la première personne choisie comme Commissaire d'écoles.

—A l'assemblée de paroisse de la Ste. Famille, Isle d'Orléans, on a cru que l'on avait le pouvoir de s'ajourner au second lundi de février, ce qui n'est pas. La loi fixe expressément l'élection des commissaires des écoles au jour qu'auront lieu les élections des officiers municipaux, et ce jour est le second lundi de février et pas d'autre.

Dans quelques autres paroisses, mais en bien petit nombre heureusement, où l'on s'est abstenu d'élire des commissaires des écoles, des personnes amies de l'éducation se sont consolées en pensant qu'il en était des commissaires des écoles comme des officiers de paroisse et des conseillers municipaux, qui au défaut des habitants, peuvent être nommés par les magistrats du district. Mais nous devons les désabuser, rien dans l'Acte d'Education n'autorise les magistrats, dans aucun cas, à nommer les commissaires des écoles. Ainsi ces paroisses vont se trouver absolument dans la position où se trouve celle de la Ste. Famille, c.-à-d. qu'elles seront pour l'année privées d'écoles.

Dans quelques paroisses où l'on a refusé ou négligé d'élire des Commissaires d'Ecoles, on a peut-être pensé que cela exempterait ces paroisses d'être taxées pour les Ecoles. C'est encore là une erreur, il est du devoir de chaque Conseil de District de répartir sur chaque arrondissement d'Ecole une somme n'excédant pas £50 pour une Maison d'Ecole. De plus le Conseil de chaque District est requis de faire prélever sur chaque District une somme égale à la part de l'allocation législative afférente à chaque District. Ainsi les paroisses qui ont refusé de nommer des Commissaires des Ecoles seront exposées à payer et à être taxées comme les autres, sans pouvoir toucher un seul sou ni de l'allocation Législative ni des taxes qui pourront être imposées par le Conseil pour l'éducation, dans le cours de la présente année.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LE-] PRIX D'ABONNEMENT.—Quatre piastres
PROTON, Libraires, et au Bureau du Jour-] pour l'année, cinq piastres, par la poste,
nal, à Montréal, Canada.] payables d'avance, par semestre.

L'abonnement court du 1er. janvier au 1er. juillet et du 1er. juillet au 1er. janvier.

—o—

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, P^{TR}E. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.